

**PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
(année scolaire 2024/2025)
TEMPS PARTIEL DE DROIT ET SUR AUTORISATION**

Toutes les demandes doivent être effectuées en ligne via COLIBRIS. Aucun envoi par mail ne sera pris en compte.

TEMPS PARTIEL		PIECES JUSTIFICATIVES A DEPOSER SUR VOTRE DEMARCHE COLIBRIS
DE DROIT	Pour élever un enfant	<input type="checkbox"/> Acte de naissance, livret de famille, jugement d'adoption
	Pour donner des soins à un proche	<input type="checkbox"/> Document attestant le lien avec le proche : <ul style="list-style-type: none"> - Ascendant ou enfant : livret de famille complet faisant apparaître le lien de filiation - Conjoint : acte de mariage ou livret de famille ; Partenaire de PACS : copie du PACS ; Concubin : certificat de concubinage établi en mairie ou attestation sur l'honneur accompagnée d'un justificatif de l'adresse commune <input type="checkbox"/> Attestation médicale (Annexe 3) à faire signer par le médecin du proche ou <input type="checkbox"/> Document attestant du handicap du proche : <ul style="list-style-type: none"> - Enfant : copie de la notification de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - Adulte : copie de la carte d'invalidité et/ou de la notification de l'Allocation d'Adulte Handicapé
	Pour enseignant en situation de handicap	<input type="checkbox"/> Document attestant de la situation de handicap : notification MDPH de RQTH, carte d'invalidité, notification d'attribution d'une rente d'accident de travail de plus de 10%, de l'AAH, d'une pension d'invalidité...
SUR AUTORISATION	Pour créer ou reprendre une entreprise	<input type="checkbox"/> Document présentant les statuts (ou les projets de statuts) de l'entreprise ainsi que sa forme juridique et son objet social <input type="checkbox"/> Lettre explicative présentant le projet
	Pour convenances personnelles	<input type="checkbox"/> Lettre explicative accompagnée de tous justificatifs nécessaires pour appuyer la demande <i>Les informations médicales et sociales sont à communiquer directement au service de la médecine de prévention ou au service social des personnels, selon les modalités indiquées dans la démarche COLIBRIS</i>
Dans le cadre d'une demande de retraite progressive :		<input type="checkbox"/> Relevé de carrière, téléchargeable sur info-retraite.fr , justifiant d'au minimum 150 trimestres d'assurance tous régimes confondus. (en sus des documents ci-dessus)